

RAPPORT ANUEL 2023

sur le Prix et la Qualité des Services



AGGLO
Etampois
Sud-Essonne

Table des matières	
1 Présentation de la Communauté d'agglomération de l'Étampos Sud-Essonne.....	3
1.1 Présentation.....	3
1.2 Organigramme 2023	3
2 Territoire desservi et modalités d'exploitation 4	
2.1 Présentation du périmètre	4
2.2 Répartition des compétences.....	4
2.3 L'organisation des collectes.....	5
2.4 Modalités d'exploitation	6
2.5 Comparaison de la production de déchets avec les données nationales	6
3 La Prévention des déchets	7
3.1 Indice de réduction des déchets.....	7
3.2 Actions et démarches d'économie circulaire	7
3.2.1 Mon commerçant zéro déchet	8
3.2.2 « TOUS AU COMPOST ! »	8
3.2.3 Une action solidaire : La recyclerie éphémère	9
3.2.4 Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement ...	9
4 Collecte des déchets et évolution des tonnages.....	11
4.1 La pré-collecte	11
4.2 La collecte en porte à porte.....	12
4.2.1 Les déchets verts.....	12
4.2.2 Le service « Allô encombrant »..	12
4.3 La collecte en PAV	12
4.3.1 Le verre	13
4.3.2 La collecte des déchets dangereux 13	
4.4 Les écocentres	13
4.5 Emballages : refus de tri et taux d'indésirables.....	15
4.6 Les dépôts sauvages	15
4.7 Synthèse en tonnes	16
4.8 Répartition par flux.....	17
4.9 Histogrammes en kg/hab/an	17
5 Traitement et valorisation des déchets.....	19
5.1 Unités de traitement	19
5.2 Taux global de valorisation pour Étampos	20
6 Indicateurs économiques et financiers	21
6.1 . Coût du service public	21
6.2 La redevance spéciale (RS)	21
6.3 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères OM	22
6.4 Coût du traitement des différents flux par tonne	22
6.5 Répartition du coût par flux.....	22
7 Perspective 2024	24
7.1 2023, une année de préparation pour les changements 2024	24
7.2 Valorisation des biodéchets	24
8 Glossaire.....	26

1 Présentation de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

1.1 Présentation

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), dont le Conseil Communautaire est composé de 76 élus, est administré par le Président, Monsieur MITTELHAUSSER, entouré par 13 Vice-présidents et deux présidents délégués (au 31 décembre 2023).

La CAESE regroupe 37 communes, mais n'assure la collecte que pour la ville d'Étampes, les autres communes sont gérées par des syndicats intercommunaux.

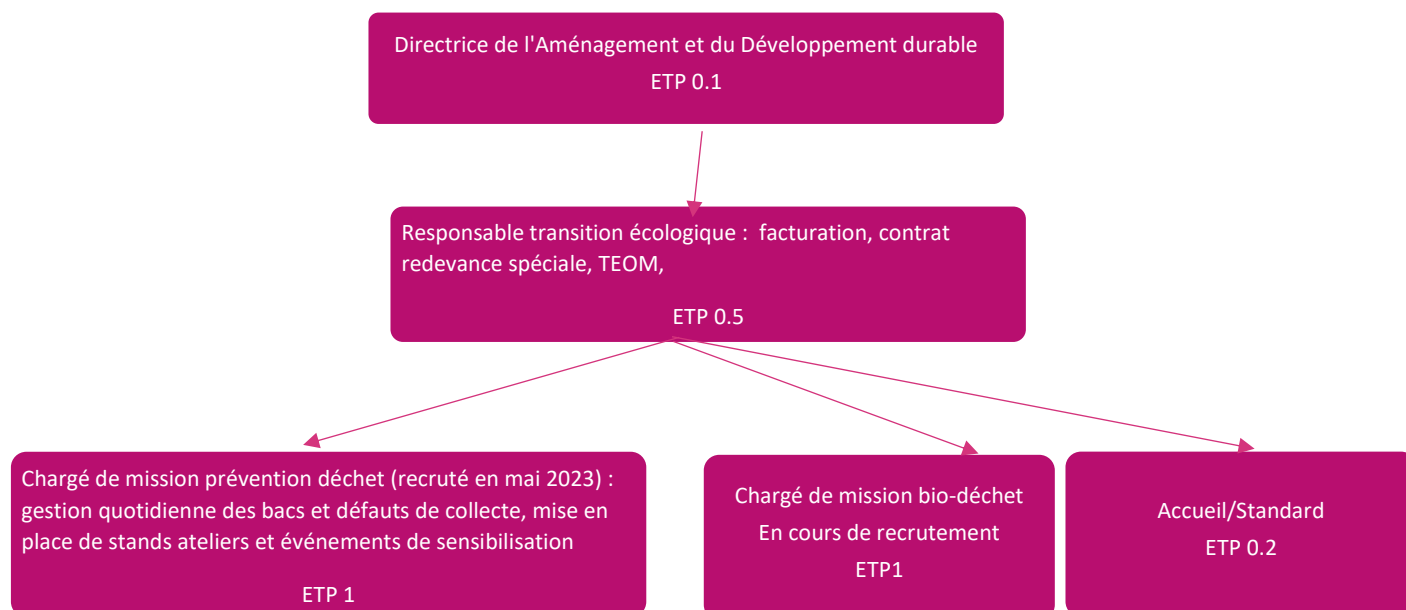
Ses compétences en matière de collecte concernent :

- le suivi technique de la collecte des ordures ménagères et assimilées :
 - o Fourniture des bacs et sacs de pré-collecte,
 - o Entretien des colonnes enterrées (lavage et réparation),
 - o Adaptation du service aux exigences réglementaires (par exemple la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets imposé par la loi AGEC)
- La sensibilisation des usagers :
 - o Des scolaires,
 - o Des adultes,
 - o Des entreprises.

Ainsi, les questions relevant des dépôts sauvages, de la gestion des déchèteries et du traitement des ordures ne relèvent pas de sa compétence.

1.2 Organigramme 2023

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 personnes, assurent quotidiennement la gestion technique et financière du service. Chaque personne n'ayant pas forcément l'ensemble de son temps de travail dédié à la gestion du service.



Territoire desservi et modalités d'exploitation

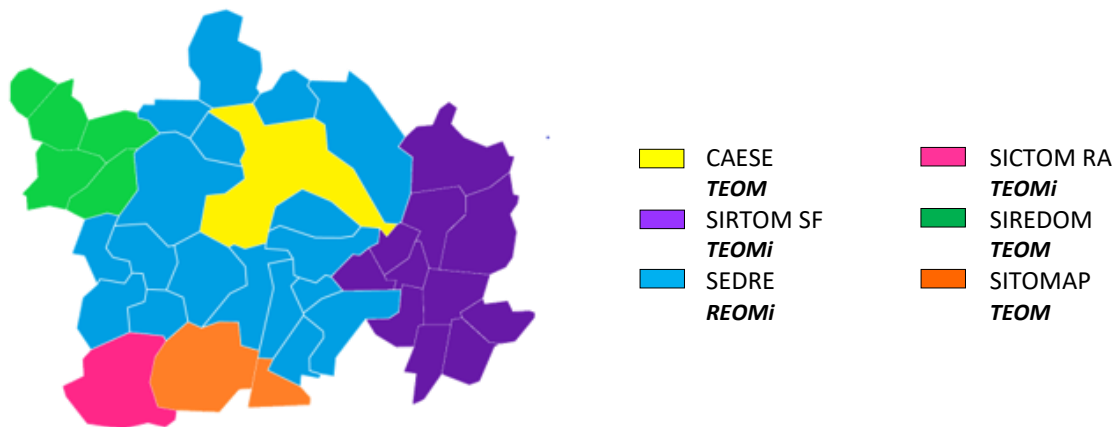
2 Territoire desservi et modalités d'exploitation

2.1 Présentation du périmètre

La commune d'Étampes est la seule commune gérée par la CAESE. Elle compte 26 251 habitants desservie en 2023.

Pour les 36 autres communes du territoire, la mise en œuvre de la collecte a été déléguée à cinq syndicats intercommunaux.

Territoire de la CAESE réparti en fonction des syndicats de collecte, la légende indique le mode de tarification de chaque syndicat



2.2 Répartition des compétences

	PàP	PAV	Traitement
Ordures ménagères	Délégation SEMAER	Délégation SEMAER	Transfert SIREDOM
Papiers et emballages	Délégation SEMAER	Délégation SEMAER	Transfert SIREDOM
Verre		Transfert SIREDOM	Transfert SIREDOM
Déchets verts	Délégation SEMAER		Transfert SIREDOM
Encombrants	Délégation SEMAER		Transfert SIREDOM
D3E	Délégation SEMAER + Recyclerie du Gâtinais		Transfert SIREDOM
Déchets dangereux		Délégation TRIADIS	
Déchetteries	Transfert SIREDOM	Transfert SIREDOM	Transfert SIREDOM

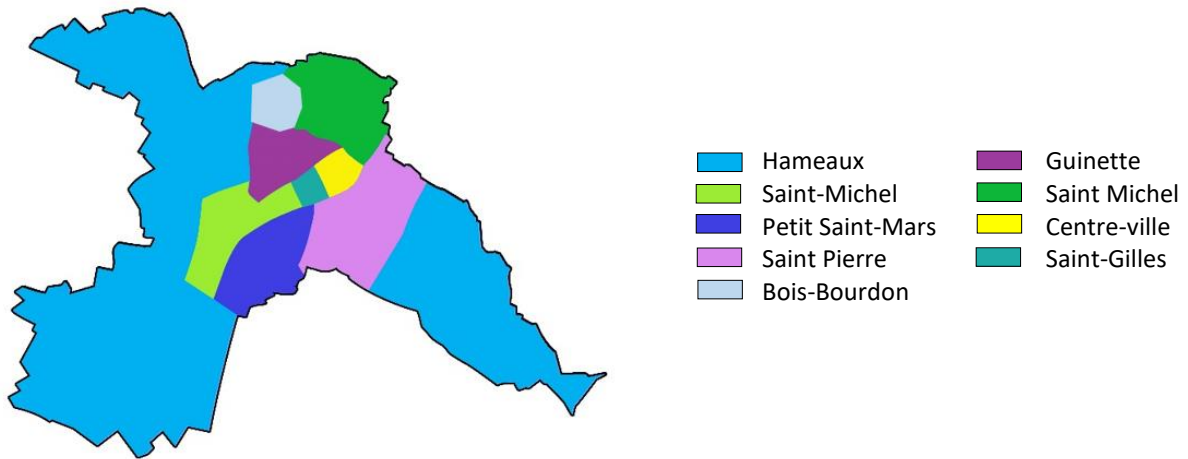
Territoire desservi et modalités d'exploitation

2.3 L'organisation des collectes

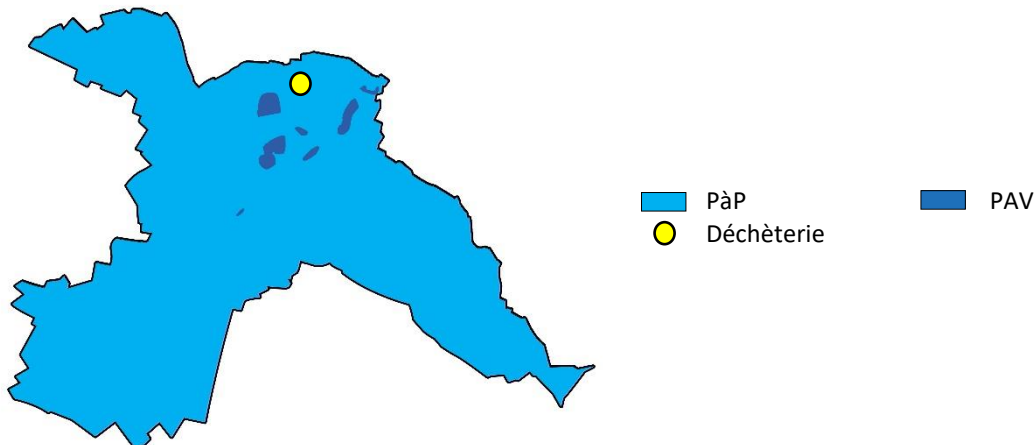
La commune d'Étampes a été répartie en 8 quartiers et 6 hameaux.

Tableau présentant les modalités d'exploitation des divers types de déchets sur la commune d'Étampes

Cartographie des quartiers de la ville



Cartographie des types de collecte sur la ville



Cette carte concerne les flux d'Ordures Ménagères Résiduels (OMR) et des emballages, le verre étant collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble de la commune.

Territoire desservi et modalités d'exploitation

2.4 Modalités d'exploitation

	OM	Papiers et emballages	Verre	Déchets verts	Encombrants	D3E	Déchets Dangereux	Eco - Centres
Fréquence	PàP : C3 à C6 PAV : C2	PàP : C1 PAV : C1		PàP : C1	PàP : C1 PAV : C0.5	PàP : C1	PàP : Tous les 2 mois	
Collecte	PàP et PAV SEMAER	PàP et PAV SEMAER	PAV SIREDOM	PàP SEMAER	PàP et PAV (uniquement pour les quartiers prioritaires) SEMAER	Délégation SEMAER et Recyclerie du Gâtinais	PàP TRIADIS	SIREDOM
Transport	SEMAER	SEMAER	SIREDOM	SEMAER	SEMAER	SEMAER et Recyclerie du Gâtinais	Séché Environnement	SIREDOM
Traitement	SIREDOM	SIREDOM	SIREDOM	SIREDOM	SIREDOM	Traitement SIREDOM et réemploi Recyclerie du Gâtinais	Séché Environnement	SIREDOM

2.5 Comparaison de la production de déchets avec les données nationales

	OM	Papiers et emballages	Verre	Déchets verts	Encombrants	Déchets Dangereux	Eco - Centres	Total (hors Eco-centre)
Population desservie	26251							
Kg/hab Étampes 2023	276	43	15	17	5	0,2	117	356
Kg/hab données nationales 2019	248,9	50,2	32	16,8	19,9	0,7	225,4	367,8
Ecart / Ratio national	9%	-16%	-53%	1%	-75%	N/A	-51%	-5%

Tableau présentant une comparaison de la production de déchets des Étampois avec les données nationales (donnée de référence ADEME 2019)

Les données permettent d'observer que la population étampoise produisait 7 % de déchets en plus que la population nationale en 2019 (hors déchetterie étant donné que la déchetterie d'Étampes a été victime d'un incendie).

En 2023, la population étampoise produit 5 % de déchets en plus que la moyenne nationale estimée en 2019. Le poids associé aux déchetteries reste difficilement analysable. En effet, le tonnage des déchetteries est un prorata de la population de l'ensemble du territoire du SIREDOM qui compte près de 900 000 habitants et des professionnels. Elles ne sont donc pas prises en compte dans le comparatif.

3 La Prévention des déchets

3.1 Indice de réduction des déchets

La règle des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) est un outil simple pour hiérarchiser les gestes de consommations. Le 1^{er} geste est de réduire. Plusieurs solutions existent : refuser un prospectus, utiliser son propre contenant ou bien déposer un « stop-pub » sur sa boîte aux lettres.

Le tableau suivant compare les tonnages de l'année par rapport à la production de déchets en 2010, qui est l'année nationale de référence. L'indice minimal est de 100, plus on s'en éloigne, plus le tonnage a augmenté par rapport à l'année de référence.

Calcul de l'indice de réduction des déchets

	Tonnage 2010	Tonnage 2023	Indice
Ordures ménagères	7451,91	7119,24	95,54
Papiers et emballages	993,44	1111,4	111,87
Verre	407,02	390,39	95,91
Total	8852,37	8621,03	97,39

Les données présentées permettent de mettre en avant que globalement le tonnage collecté a baissé de 3%. Par ailleurs la collecte d'emballage est meilleure puisque le poids collecté est plus important. Les Étampois ont tendance à jeter moins et trier mieux.

3.2 Actions et démarches d'économie circulaire

L'économie circulaire permet de consommer sans produire de déchets, grâce à des habitudes de vie tournées vers la réduction, le réemploi et le retour à la terre et qui représentent les deux autres « R » de la règle des 3R. Ce sont ces valeurs que le service prévention de la CAESE vise à transmettre aux habitants, petits et grands, à travers diverses actions décrites ci-dessous.

3.2.1 Mon commerçant zéro déchet

Après une première édition destinée aux familles en 2022, l'agglomération a lancé en 2023 l'opération « Mon commerçant zéro déchet », en partenariat avec l'association Ose ZD. 20 commerces de bouche et restaurateurs proposant de la vente à emporter à Étampes ont été accompagnés en vue de limiter les emballages à usage unique et afin de permettre aux clients qui le souhaitent de se présenter avec leurs contenants réutilisables personnels (boîtes, bocaux, bouteilles, sacs en tissu, etc). Ils se sont vu remettre un kit contenant un autocollant et une affiche permettant de les rendre identifiables. En effet, cette action avait pour but de les informer sur la législation en vigueur concernant le tri des biodéchets et des emballages, et, pour ceux qui le souhaitent, d'être accompagnés dans une réflexion plus globale de réduction des déchets au sein de leur commerce. L'objectif poursuivi étant de réduire davantage la production de déchets en incitant à adopter des pratiques de consommation vertueuses, la majorité des déchets produits étant des emballages.



3.2.2 « TOUS AU COMPOST ! »



30 % des ordures ménagères résiduelles sont des déchets organiques. Ils sont composés du gaspillage alimentaire (les restes de repas, les produits passés de date) et des déchets issus de la préparation des repas (épluchures, coquilles d'œuf).

Afin de valoriser ces déchets, en 2023, l'agglomération a offert 116 composteurs et bio-seaux aux Étampois (contre 65 en 2022), la contrepartie étant de participer à une formation animée par un guide composteur (150 personnes formées en 2023 contre 80 personnes en 2022).

La CAESE a formé des animateurs et des enfants de l'accueil de loisirs de Valnay afin d'installer un composteur pour traiter les 150 repas du midi que sert l'établissement. Les équipements ont été mis en service en janvier 2023 et permet de composter les 10 000 repas annuels du centre.

La mise en place du compostage dans cet établissement est une réussite et a permis type d'installation dans un établissement où l'équipe

Affiche pour les formations « Tous au compost »
d'animateurs est régulièrement renouvelée.

3.2.3 Une action solidaire : La recyclerie éphémère



La Recyclerie Ephémère, située dans le quartier de Guinette à Étampes est une action initiée en 2018 et qui a été reconduite en 2023 par la Recyclerie du Gâtinais. Cette action est co-financée par les bailleurs les Résidences Yvelines-Essonne, APES au nom de Seqens, Vilogia, la sous-préfecture d'Étampes et la CAESE. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets et la valorisation des objets du quotidien. En offrant une seconde vie aux articles, la recyclerie s'impose comme un acteur clé de la préservation de l'environnement.

La Recyclerie Ephémère s'est tenue du 21 août au 16 septembre dans un logement situé au cœur du quartier de Guinette et a proposé à la vente une variété d'articles allant des meubles aux vêtements, en passant par les équipements électroniques. Les habitants pouvaient déposer leurs objets dont ils n'ont plus besoin, permettant de récolter 5,4 tonnes de déchets, mais aussi acheter des objets à des prix abordables. Cette opération

a généré 860 € de recettes qui seront utilisées pour financer l'action d'une association dans le quartier.

La recyclerie s'est également engagée dans des actions éducatives en sensibilisant la population aux enjeux de la gestion des déchets et en organisant 1 atelier par jour sur ses jours de présence, axés sur le réemploi. Cette dimension de l'action renforce le lien social et encourage une démarche citoyenne active.

3.2.4 Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement

La CAESE met en œuvre, chaque année, des animations à destination du public. Elle dispose d'un catalogue d'animations sur le thème des déchets à l'attention des scolaires et accueils de loisirs, et sensibilise le grand public à travers des stands et des ateliers divers. A ce titre plus de 500 élèves ont pu être sensibilisés.

Ateliers avec les scolaires



Durant l'année 2023 et comme chaque année, les écoles de la ville d'Étampes et les accueils de loisirs de la CAESE ont bénéficié d'animations diverses : ateliers papier recyclé, ateliers sur le compostage (qui a été réalisé par l'association OSE ZD), parcours tri. Au total, 103 enfants ont participé à des ateliers.

De plus au sein des accueils de loisirs du territoire, de nombreuses animations autour du développement durable sont réalisées chaque année. Par exemple, en 2023, l'accueil de loisirs Hélène Boucher a réalisé un projet d'animation sur la flore, la faune et l'environnement ; l'accueil de loisirs d'Angerville a réalisé des safaris photos

pour capturer la diversité végétale et animale de chaque saison. Une exposition des photos a ainsi été réalisée dans l'enceinte de l'établissement.

Stands de sensibilisation et animations tout public

La CAESE réalise chaque année des stands de sensibilisation au sein des marchés de la commune d'Étampes, durant la fête de la nature de l'Établissement public de santé Barthélémy Durant ou encore pendant la Foire de l'Essonne. Des ateliers sont également organisés avec des adultes à travers la fresque des déchets présentée plus haut, ou encore des animations sur le compostage, ou le vélo. Cette année, 180 personnes ont participé à ces animations, et ont ainsi pu être sensibilisées.

4 Collecte des déchets et évolution des tonnages

4.1 La pré-collecte

La pré-collecte est définie par l'ensemble des opérations entre la production d'un déchet et sa prise en charge par le service de collecte. Elle est matérialisée par les équipements mis à disposition des usagers par la collectivité. Au sein de la ville d'Étampes, on en dénombre quatre :

- des bacs collectés en porte à porte ou en points de regroupement,
- des sacs collectés en porte à porte,
- des points d'apports volontaires (colonne enterrée ou aérienne),
- des écocentres.

Ces contenants sont distingués par couleur, afin de permettre aux usagers d'effectuer le tri sélectif (retrouvez toutes les consignes de tri en annexe 1) :

- EMB : Les contenants de couleur jaune pour collecter les emballages,
- Verre : Les contenants gris et vert, pour collecter le verre,
- DV : Les sacs en papier kraft pour les déchets verts
- OMR : Les contenants de couleur bordeaux pour collecter les ordures ménagères « résiduelles », c'est-à-dire les déchets qui n'entrent dans aucune catégorie (hors, déchets dangereux, encombrants, D3E, gravats etc.).

Nombre de contenants de pré-collecte par flux

	Nb de contenants disponibles / distribués		
	Bac	Sacs	Colonne
OMR	6555		88
Emb	5312	4160	55
Verre			67
DV		76950	
Type de collecte	PàP	PàP	PAV
Entretien / distribution	SULO	SULO	Mineris Propreté

Les sacs jaunes : Les habitations ne pouvant stocker de bacs peuvent obtenir des sacs jaunes auprès des services de l'Agglomération.

Dans le cadre de l'évolution des marchés, l'Agglomération a modifié les modalités de gestion du parc de bacs individuels pour les Étampois. Ainsi, elle a procédé au rachat du parc au mois d'octobre 2023 pour un montant de 247 000 euros TTC au total 11 867 bacs.

4.2 La collecte en porte à porte

La fréquence de collecte est définie en fonction des quartiers de résidence des habitants.

Calendrier de collecte en porte à porte

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Centre-ville	OMR	Déchets verts	Emballages	OMR	Allô encombrants	OMR
Saint-Gilles	OMR	Déchets verts	Emballages	OMR	Allô encombrants	OMR
Petit Saint-Mars	OMR	Déchets verts	Emballages	OMR	Allô encombrants	OMR
Guinette	OMR	Déchets verts	Emballages	OMR	Allô encombrants	OMR
Saint-Pierre	OMR	Déchets verts	OMR	Emballages	Allô encombrants	OMR
Saint-Michel	OMR	Déchets verts	OMR	Emballages	Allô encombrants	OMR
Saint-Martin	Emballages	Déchets verts	OMR	OMR	Allô encombrants	OMR
Hameaux	Emballages	Déchets verts	OMR	OMR	Allô encombrants	OMR

Emballages Allô encombrants
 OMR Déchets verts

4.2.1 Les déchets verts

Les déchets verts sont collectés tous les lundis de mars à novembre. Les habitants peuvent déposer jusqu'à 4 sacs et deux fagots de bois devant leur habitation chaque semaine.

4.2.2 Le service « Allô encombrant »

Tous les jeudis, 30 adresses de la commune peuvent faire appel au service « Allô encombrants ». Deux flux sont alors collectés :

- Les D3E (collectés par la Recyclerie du Gâtinais) sont ensuite revendus sur la surface de vente située à Prunay-sur-Essonne, et trouvent ainsi une seconde vie,
- Les encombrants, dont une partie est collectée par la Recyclerie du Gâtinais (ce qui peut être intéressant à la revente), et le reste est collecté par la SEAMER, qui est ensuite préparé pour être recyclé dans l'unité de valorisation des encombrants.

4.3 La collecte en PAV

La collecte des colonnes est effectuée :

- 1 fois par semaine pour les emballages,
- 2 fois par semaine pour les OMR,
- Dès remplissage à plus de 60% pour le verre (déclenché via une sonde),

4.3.1 Le verre



Point d'apport volontaire pour le verre

Le verre est collecté uniquement via des PAV au sein du territoire. La ville compte 67 colonnes, ce qui représente 1 colonne pour 390 habitants.

4.3.2 La collecte des déchets dangereux

Une collecte de déchets dangereux est organisée 1 fois toutes les 2 mois le mardi dans le centre-ville d'Étampes, directement en camion, par la société TRIADIS/SECHE.



Photo du camion de collecte des déchets dangereux

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution 22/23
PAV	0,42	0,86	+104 %

L'augmentation de collecte du flux de déchets dangereux n'est pas caractéristique d'une augmentation de consommation. Les quantités sont trop faibles pour en déduire des analyses annuelles. Dans les faits, les quantités collectées sont toujours à peu près du même ordre de grandeur depuis 2021 à savoir moins d'une tonne à l'année.

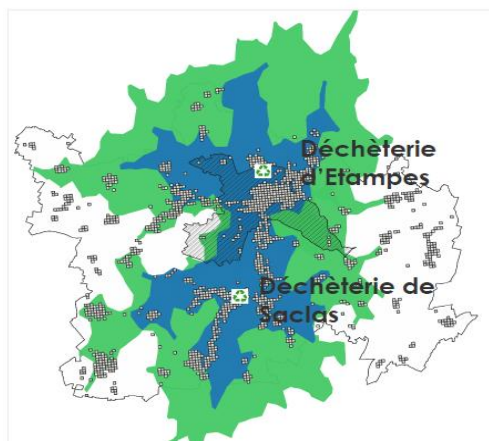
4.4 Les éco-centres

La gestion des éco-centres ayant été transférée au SIREDOM, les habitants de la commune d'Étampes peuvent accéder aux 27 éco-centres du territoire du SIREDOM.

Deux déchetteries sont situées sur le territoire de la CAESE : une à Étampes, et une à Saclas.

Les données des déchetteries sont difficilement analysables au regard uniquement des habitants d'Étampes. En effet, les quantités traitées dans les éco-centres sont liées aux particuliers des 27 éco-centres du territoire du SIREDOM, ainsi que les dépôts des professionnels. À l'échelle du territoire du SIREDOM la quantité de déchet déposée en déchetterie est estimée à 117 kg/hab/an 2023.

- 1 déchèterie pour 27 000 habitants sur le territoire de la CAESE
- Tous les usagers à moins de 15 min
- Bon taux de couverture (1 déchèterie pour 60 000 habitants en Ile de France)



Déchèteries à proximité d'Étampes

- Isochrone 10min
- Isochrone 15min
- Étampes
- Territoire CAESE
- Déchèteries

Le nombre de passage en déchèterie pour les particuliers disposant d'une carte identifiées « Étampes » correspond à 17 376

En 2023, le tonnage s'élevait à 3707 t, en 2022 3 944 T sur la déchèterie d'Étampes. Sur le territoire le tonnage moyen par habitant est 117 Kg/hab/an. 65% des passages des particuliers des Étampois se font à la déchetterie d'Étampes. Pour autant, les particuliers disposant d'une carte d'Étampes représente 38% des passages à Étampes L'étude des tonnages de cette déchèterie, gérée par le SIREDOM, est donc peu représentative de la commune d'Étampes uniquement, car elle est accessible aux particuliers comme aux professionnels, et les usagers d'autres intercommunalités dont les déchèteries sont gérées par le SIREDOM peuvent y accéder. La production ci-dessous n'est donc pas seulement réalisée par les Étampois.

Nature des déchets déposés en déchèterie d'Étampes 2023

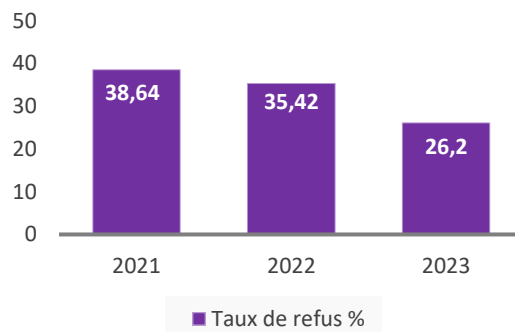
Nature	Tonnages
Cartons	52,43
Tout venant enfouissable	815,26
Tout venant valorisable	1 050,34
Végétaux	581,34
Ferraille	177,789
Inerte	893,22
Plâtre	91,50
Pneus	4,2
DDS	18,33
Borne verre	13,77
Borne emballage	2,58
Huile de vidange	6,30

À noter sur les écocentres du SIREDOM :

Le SIREDOM a constaté que ses coûts de traitement des déchets des professionnels étaient supérieurs aux coûts facturés et a donc travaillé en 2022 à une révision de l'ensemble des tarifs, qui a été mis en vigueur en 2023 et permis de réaliser une optimisation des coûts de leur gestion pour les particuliers.

4.5 Emballages : refus de tri et taux d'indésirables

Le taux de refus de tri en 2023 était de 26,20 %. On constate donc une baisse de ce taux de refus qui a baissé depuis 2021 om le taux s'élevait à 38,64%.



Cette amélioration peut être liée aux actions de communication sur les consignes de tri menées au sein des quartiers prioritaires en 2022, ainsi que par le changement des points de collecte des emballages en centre-ville. En effet les bacs publics étaient systématiquement pollués par des ordures ménagères, c'est pourquoi la CAESE a changé les bacs en 2022 et a implanté des bacs à opercules. L'ouverture plus réduite a permis d'observer une baisse du taux de pollution des bacs.

Les matières indésirables retrouvées dans les emballages sont majoritairement :

- les sacs noirs d'ordures ménagères : ils doivent être déposés dans la poubelle grenat,
- le verre : le verre est recyclable mais doit être jeté uniquement dans les colonnes enterrées ou aériennes dédiées au verre,
- le bois : le bois, même s'il compose un emballage doit être déposé en déchèterie.
- **les emballages imbriqués : le dispositif de tri automatique ne permet pas de séparer ces emballages, les déchets du bac jaune doivent être mis en vrac, non imbriqués,**
- du textile et des chaussures : le textile est recyclable mais doit être déposé dans les bornes « textiles » ou donné à des associations dont l'objet social leur permet la redistribution.

4.6 Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages, ne sont plus comptabilisés par la CAESE depuis le 31/12/20 date à laquelle cette prise en charge a cessé à la demande des services de l'Etat. En 2023 la collecte des dépôts sauvages représente près de 815 tonnes pris en charge par la commune.



*Dépôt sauvage observé
dans un quartier
prioritaire Etampois*

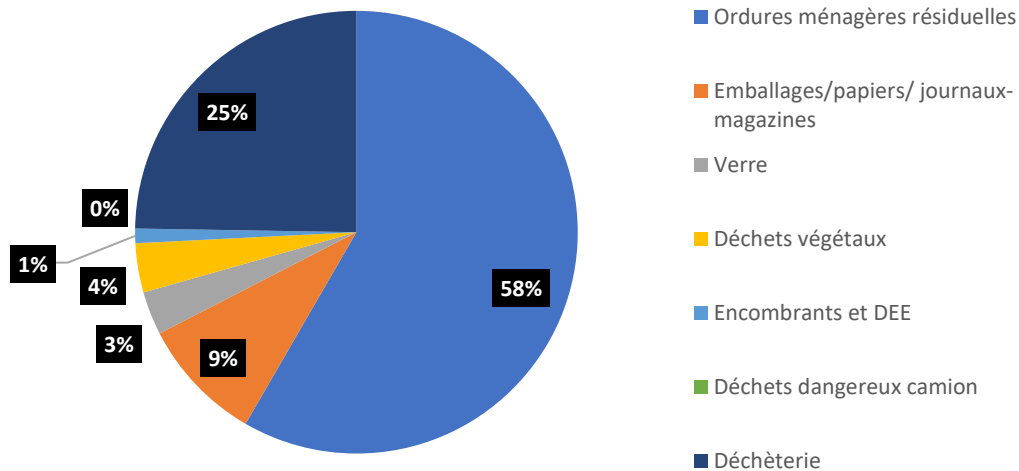
4.7 Synthèse en tonnes

Poids en Kg/hab/an en 2023, collectés en porte à porte et en apport volontaire

	2020	2021	2022	2023	Ecart (2022/2023) %
Ordures ménagères résiduelles	297	300	292	276	-5,48
Emballages/papiers/journaux-magazines	47	51	46	43	-6,52
Verre	19	17	15	15	0,00
Déchets végétaux	27	22	17	17	0,00
Encombrants et DEE	7	6	7	5	-28,57
Déchets dangereux camion	0,03	1,27	0,42	0,86	104,76
Déchèterie	0	150	153	117	-23,53
TOTAUX	398	397	377	357	-5,45

4.8 Répartition par flux

Production de déchets en 2023 des Etampois en %



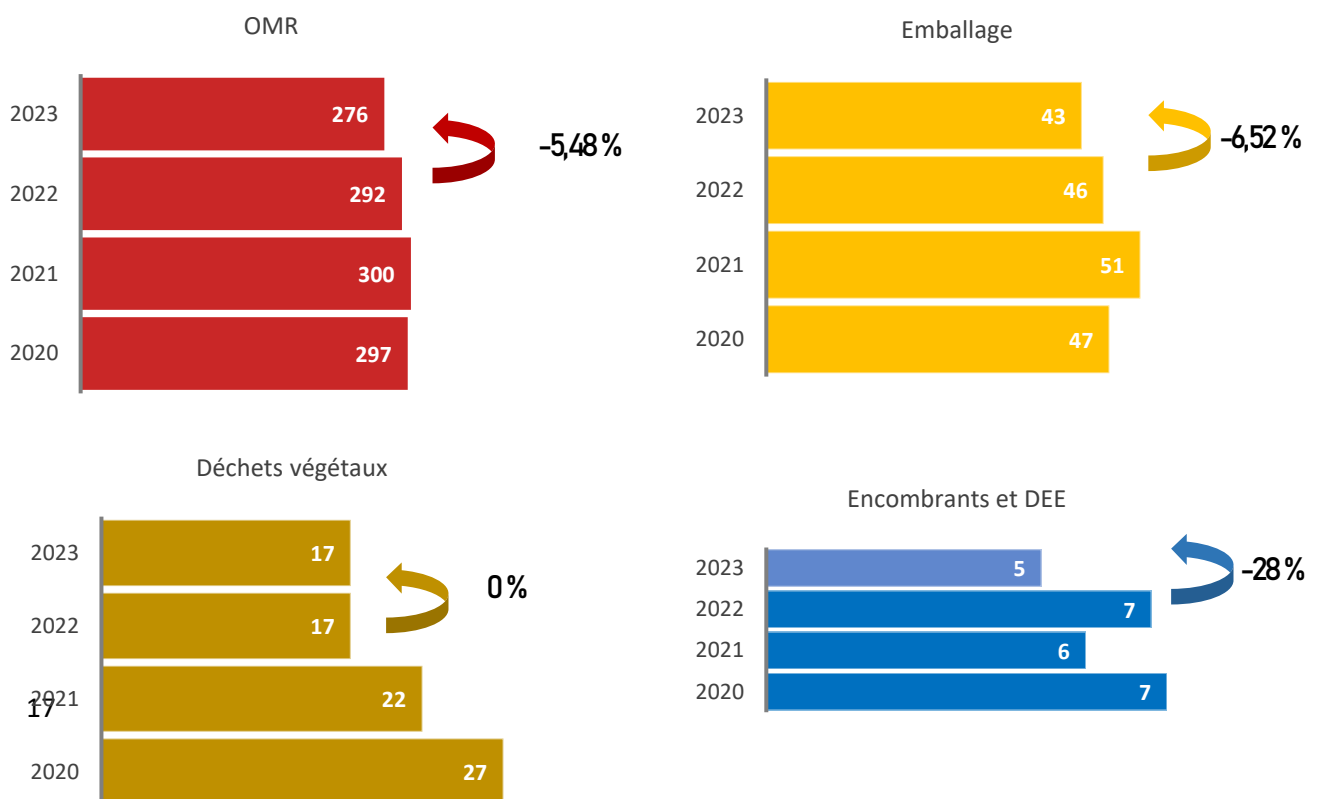
Chiffres clés :

Population : 26 251

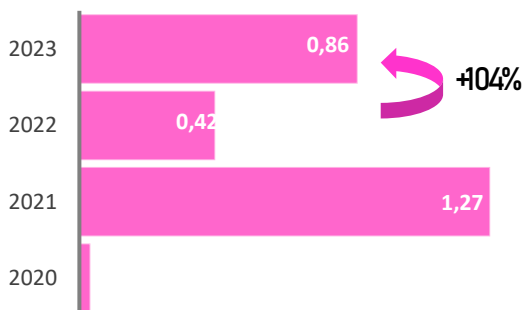
Production de déchets en 2023 : 357 kg/ hab. étampois (hors déchetterie)

Les Étampois mettent en filière de recyclage 33% de leurs déchets (hors déchetterie)

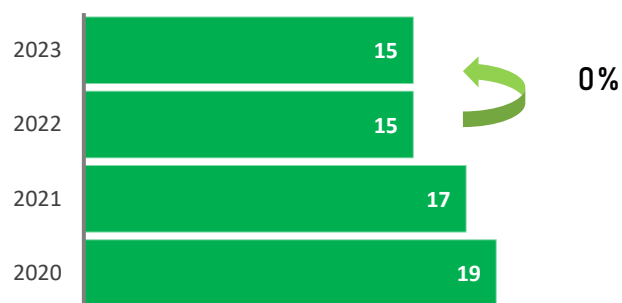
4.9 Histogrammes en kg/hab/an



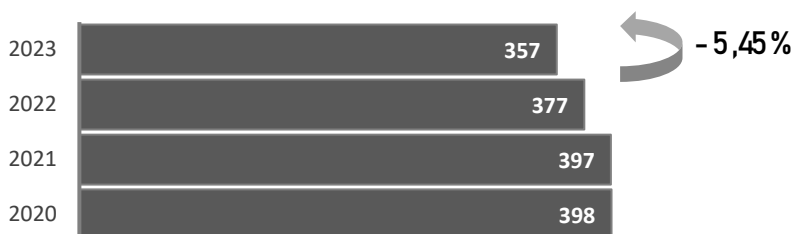
Déchets dangereux camion



Verre

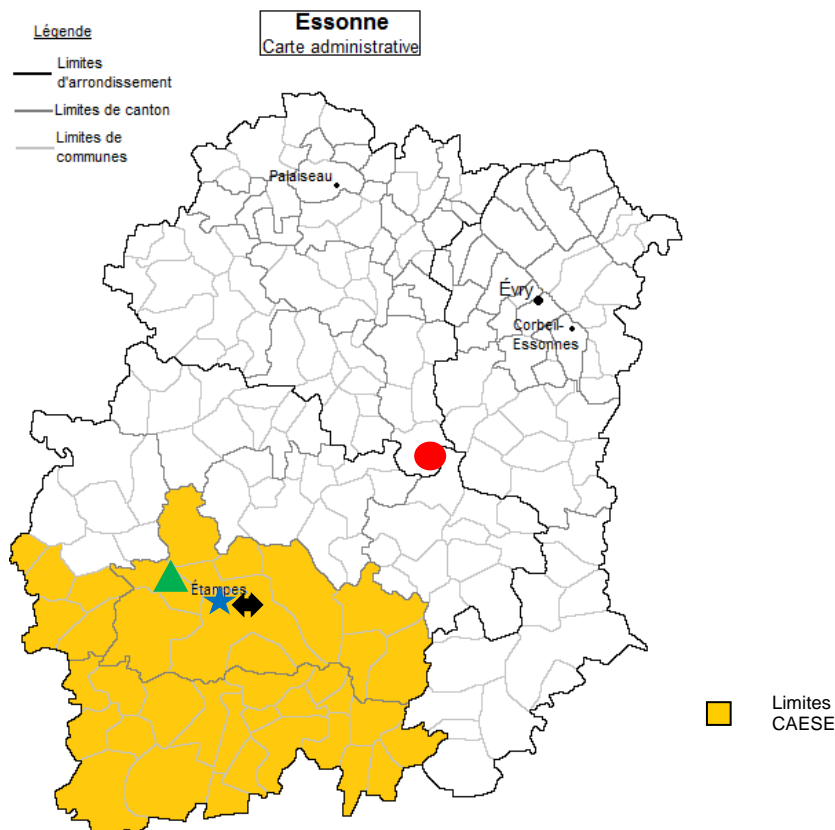


TOTAUX



5 Traitement et valorisation des déchets

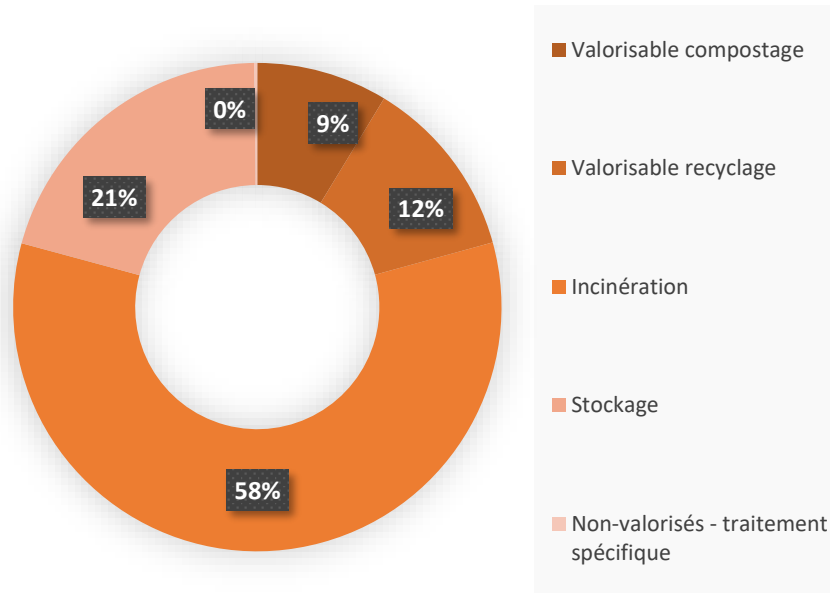
5.1 Unités de traitement



Logo	Nom et adresse	Déchets acceptés
▲	Compost Sud-Essonne Plateforme de compostage Rte du Chesnay, 91870 Boissy-le-Sec	Déchets verts
●	SIREDOM Centre de tri, unité de valorisation énergétique, installation de stockage Ecosite 91810 Vert-le-Grand	OM Emballages Verre / D3E Encombrants Déchets dangereux
↔	Centre de transfert SIREDOM Transfert des déchets collectés 15 rue de la Butte Cordière, 91150 Étampes	OM Emballages Verre Encombrants D3E
★	TRIADIS Tri et regroupement des déchets dangereux 49 Av. des Grenots, 91150 Étampes	Déchets dangereux

5.2 Taux global de valorisation pour Étampes

Les taux indiqués comprennent les refus de tri communiqués par le SIREDOM à travers son RPQSP 2023.



Graphique présentant le taux de valorisation par mode

Précisions sur le traitement des déchets

Source : Rapport d'activité 2023 SIREDOM



Usine d'incinération des OM
Production : 134 Gwh d'énergie thermique (soit la consommation de plus de 40 000 foyers)
Production de- 101 GWh d'énergie électrique (dont 22,7 Gwh d'autoconsommation de l'usine).



6 Indicateurs économiques et financiers

6.1 Coût du service public

Tableau présentant une synthèse des coûts et recette du services de la gestion des déchets des Étampois

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Contrats de prestations de services	1 651 447,00	TEOM	3 675 733,00
Matériel	17 738,00	CITEO	299 839,00
Etudes et recherche	20 198,00	RS	39 309,00
Subventions	2 000,00	Subvention	0,00
Contribution SIREDOM	2 147 272,00		
Personnel/RH/Prévention communication/ Frais de structure	97 484,79	Total	4 014 881,00
Total	3 936 139,79		
78 471 € TTC			

On observe un écart de 78 471 € TTC qui est dû à plusieurs facteurs :

- La principale différence est liée à un surplus de recettes de l'organisme CITEO qui ont représenté un rattrapage des années 2020,2021 et 2022,
- La collectivité avait prévu l'acquisition en leasing d'un véhicule électrique, qui n'a pas été réalisée,
- Il a été prévu le recrutement d'un chargé de mission bio-déchets pour accompagner la mise en place des nouveaux systèmes de collecte mais cette personne n'a pas été recrutée en fin 2023,
- D'une manière générale, la production de déchets en 2023 a été inférieure à celle de 2022. Pour autant au regard du contexte d'inflation, le budget lié aux collectes a été légèrement augmenté
- Il reste toujours important d'avoir également un prévisionnel un peu supérieur afin d'anticiper des réparations et autres imprévus pouvant intervenir dans l'année.

Le coût aidé du service s'élève à 3 596 992 €. Il correspond aux dépenses auxquelles, sont déduites les aides. Pour cette année CITEO et RS.

6.2 La redevance spéciale (RS)

Les gros producteurs de déchets sont soumis à la redevance spéciale au sein de la commune d'Étampes. A ce jour seuls les établissements publics et enseignements sont concernés. Ce seuil est fixé à 6000 L, au-delà duquel un tarif de 0.0387 € par litre est appliqué par litre dépassé. En 2023, le

montant des recettes de redevance spéciale s'élève à 39 309 €. La RS a fait l'objet en 2023 d'une mise à jour des données en lien avec les établissements concernés.

6.3 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères OM

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière, elle est calculée en fonction de la moitié de la valeur locative cadastrale. Le montant de la taxe est égal à la base retenue multipliée par le taux fixé par la collectivité.

Son montant ne dépend pas du service rendu. La TEOM concerne également les propriétaires qui ne l'utilisent pas.

Le taux pour 2023 est de 9.18% en baisse par rapport à 2022 dont le taux représentait 10,54%

6.4 Coût du traitement des différents flux par tonne

Flux collectés	Traitement des collecte PàP et PAV
Ordures ménagères	91 €
Emballages et papiers	235,68 €
Verre	6,95 €
Déchets verts	41,06
Encombrants	77,39

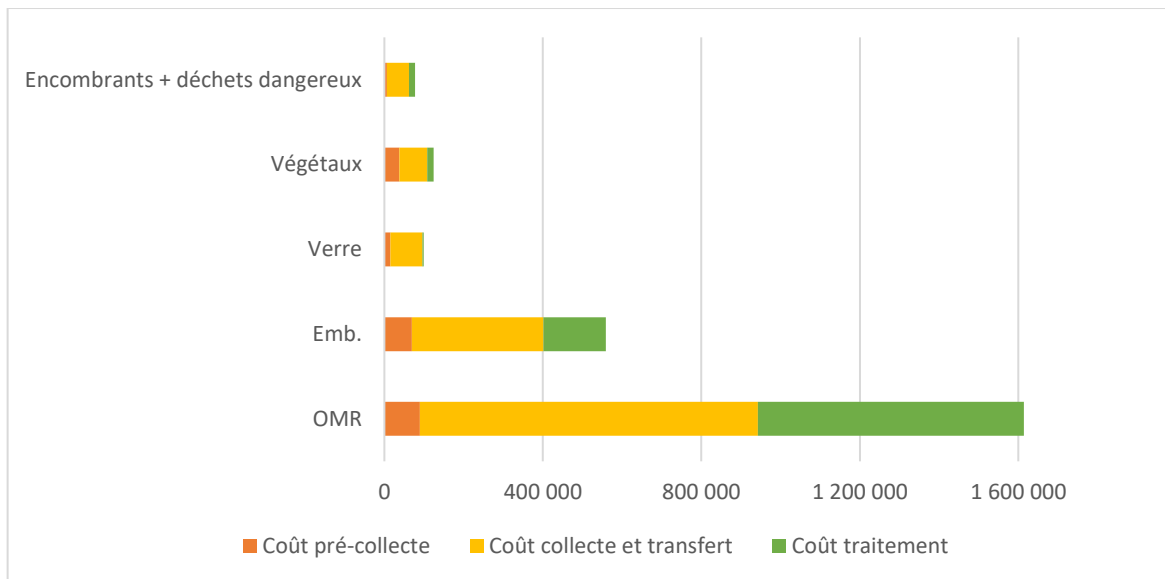
Chiffres clés :
 Population : 26251
 Coût aidé du service 3 596 992
 Coût du service /hab/an : 137€

Tableau présentant le coût aidé en €/tonne TTC pour l'année 2023 (source RPQS 2023 SIREDOM) pour les divers flux collectés.

6.5 Répartition du coût par flux

Tableau présentant une comparaison des coûts principaux de fonctionnement en € TTC

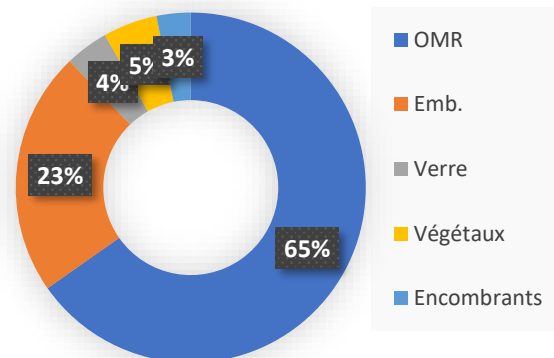
	Coût pré-collecte		Coût collecte et transfert		Coût traitement		Coût total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
OMR	112 615	89 354	890 430	853 525	575 878	671 287	1 578 923	1 614 166
Emb.	63 665	68 996	333 536	332 582	137 769	157 148	534 970	558 726
Verre	810	15 346	65 414	81 054	0	2 712	66 224	99 112
Végétaux	53 680	37 502	67 130	70 349	8005	16115	128 816	123 966
Encombrants	0	6060	56 566	55 880	11 908	15 828	68 474	77 768
Total	230 770	217 258	1 413 076	1 393 390	733 560	863 090	2 377 406	2 473 738



Représentation des dépenses de fonctionnement principales 2023 sur un graphique en barres.

Répartition des flux par coût et par nature

La répartition est stable par rapport à l'année dernière. Ce type d'évolution est intéressante à analyser sur des pas de temps plus importants comme par exemple l'évolution avec les données nationales de 2019 qui présente les évolutions de pratiques et de transfert des déchets des OMr vers les filières de recyclage.



Analyse d'évolution des coûts par flux

Concernant le coût de la pré collecte, les différences sont liées notamment à une évolution de la manière d'impacter les coûts de maintenance et de pré-collecte aux diverses grandes catégories.

Concernant les encombrants, il a été fait le choix d'ajouter pour 2023 les déchets dangereux d'où l'évolution de la donnée.

L'évolution des coûts de collecte, sont liés à l'évolution des quantités collectées.

Les coûts de traitement évoluent principalement car les coûts de traitement du verre ont été intégrés et les coûts de traitement des OMr ont été modifiés dans leur méthode de calcul. Il est donc difficile de tirer des conclusions sur l'évolution des coûts de traitement en hausse malgré une baisse globale des coûts de collecte et de pré-collecte.

7 Perspective 2024

7.1 2023, une année de préparation pour les changements 2024

Evolution des modalités de collecte

Afin de dégager le budget nécessaire à la mise en place du tri des biodéchets sans générer trop d'impact sur la TEOM des Étampois et dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte et de pré-collecte des déchets, la CAESE prévoit de mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2024, une série d'évolution des moyens de collectes et de leur fréquences.

La CAESE, en partenariat avec la commune prévoit également le réaménagement des points de collecte collectifs en centre-ville, à travers l'implantation de colonnes aériennes. Le but de cette mesure est de limiter la prolifération de sacs et de bacs.



Aussi, tout au long de l'année 2023, des rencontres ont eu lieu avec l'Agglomération et la ville d'Étampes afin de s'accorder sur l'évolution des modalités de collecte pour les Étampois mises en place sur 2024. Ces rencontres ont été un préalable à la préparation du renouvellement des marchés qui s'est réalisés sur l'automne 2023 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Des groupes de travail ont eu lieu en février et mars 2023 pour valider les grandes orientations dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte et de pré-collecte effectif au 1^{er} janvier 2024.

Courant de l'été des réunions ont eu lieu afin de stabiliser les sites visant l'emplacement des nouveaux systèmes de collecte avec la SEMAER, l'Architecte des bâtiments de France et la commune.

De nombreux supports pour accompagner les changements de pratiques

- Une brochure présentant l'ensemble des évolutions à venir sur 2024,
- Une campagne abri-bus,
- Des calendriers par quartier ont été créés et distribués dans toutes les boîtes aux lettres au mois de novembre
- L'Agglomération a été présente sur les marchés entre les mois de novembre et décembre afin de sensibiliser, communiquer et informer sur les évolutions de pratiques à venir.



7.2 Valorisation des biodéchets

Dans le cadre de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui stipule que les déchets alimentaires devront être triés pour l'ensemble des producteurs à compter du 1^{er} janvier 2024,

la CAESE et la commune d'Étampes ont défini une stratégie de mise en œuvre diversifiée selon le type de producteur :

- Les professionnels qui moins de 5T de biodéchets par an pourront bénéficier d'un bac spécifique pour la collecte après un échange avec les services de l'Agglomération pour s'assurer de la faisabilité de cette collecte,
- Les ménages ne disposant pas d'un jardin pourront jeter leurs biodéchets dans des abri-bacs disposés au pied des logements sociaux et dans les quartiers du centre-ville et de Saint-Gilles dans une phase expérimentale.
- Les ménages disposant d'un jardin pourront valoriser les biodéchets au sein de composteurs offerts par l'agglomération sur participation à une formation sur le compostage,
- Les copropriétés et établissements volontaires pourront se voir remettre des composteurs collectifs offerts par l'agglomération.

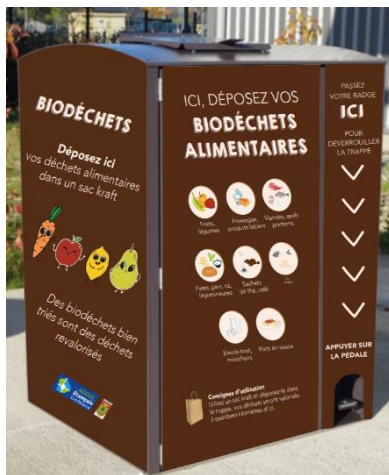


Illustration d'un Abri-bac

Il est estimé qu'à terme, ces mesures permettront de réduire les déchets incinérés de 38 kg/habitant/an.

Pour accompagner l'évolution des pratiques et la mise en place de la stratégie biodéchets, l'Agglomération a déposé un dossier de subvention auprès de l'ADEME. La demande d'aide a été traitée favorablement avec la possibilité d'un accompagnement de 130 000 euros sur 36 mois à partir du mois d'octobre 2023. Ces financements pouvant contribuer :

- au recrutement d'un chargé de mission bio-déchet,
- l'acquisition de composteurs collectifs et d'abri-bacs,
- la réalisation de supports de communication.

8 Glossaire

C1, C3, C6 : 1, 3 ou 6 collectes hebdomadaires

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DV : Déchets Verts

Emb : Emballages

Hab : habitants

Kg : kilogramme

Loi AGECE : loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire

MWh : Méga Watts / heure

Nb : Nombre

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative